

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

6 septembre 2013

ACCÈS AU LOGEMENT ET URBANISME RÉNOVÉ - (N° 1329)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

**AMENDEMENT**

N° 1040

présenté par

Mme Abeille, M. Alauzet, Mme Allain, Mme Attard, Mme Auroi, M. Baupin, Mme Bonneton, M. Cavard, M. Coronado, M. de Ruyg, M. François-Michel Lambert, M. Mamère, Mme Massonneau, M. Molac, Mme Pompili, M. Roumegas et Mme Sas

-----

**ARTICLE 58**

Après la première phrase de l'alinéa 29, insérer la phrase suivante :

« Les surfaces affectées aux aires de stationnement sont couvertes d'un revêtement perméable. ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

L'imperméabilisation des sols en milieu urbain (routes, parkings...) pose un véritable problème : rendre les sols perméables permet de leur rendre certaines de leurs fonctions d'origine comme l'infiltration, la filtration et l'oxygénation.

Les eaux de pluie tombant sur des sols perméables ne ruissellent pas et ne se chargent pas en polluants. Ces surfaces perméables, plus humides, permettent grâce au phénomène d'évapotranspiration de lutter contre les îlots de chaleur. L'écoulement doux permet au système végétal et au sol traversé de dépolluer en partie les eaux de ruissellement avant leur arrivée aux rivières et aux nappes souterraines.

Le surcoût lié à ce type de revêtement aura pour effet bénéfique de limiter les surfaces dédiées au stationnement et d'inciter à la construction de parkings intégrés au bâti.